

SAINT JULIEN DE CIVRY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 JUILLET 2019 A 18H45

A 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. ROUX Didier, Maire

Présents : Didier ROUX - Paul SAGE - Patrice MAILLY - André TREMEAUD - Jean-Marie JOBARD - Valérie AUPECLE - Armand BRIGAUD - Jean-Marc DURY - Hubert FENEON - Vincent FENEON - Marion GAIN - Isabelle GILLES - Valérie LACROIX - Valérie PILLOUX

Procurations :

Absents : Serge BERTILLOT

Secrétaire de séance : Valérie PILLOUX

Date de convocation : 19 juillet 2019

Date affichage : 21 juillet 2019

Lecture du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 27 juin 2019, pas de remarque.
Adopté à l'unanimité.

Délibérations :

1/ Frais de fonctionnement des écoles du RPI 2018.2019 :

Le Maire, rappelle au conseil municipal la dissolution du SIVOS le 31 décembre 2016.

Une convention a été signée entre la Commune de Lugny les Charolles représentée par son Maire, Patrick BOUILLON et la Commune de Saint Julien de Civry représentée par son Maire, Didier ROUX, regroupées au sein du RPI en date du 3 août 2005.

Le maire donne connaissance aux membres du conseil municipal de la répartition des frais de fonctionnement 2018/2019 des écoles du RPI. Lorsque les montants définitifs sont connus, une régularisation entre les deux communes est nécessaire afin qu'elles participent également.

Pour l'année scolaire 2018- 2019 :

" la commune de Lugny les Charolles a dépensé 32 944,77 €

" la commune de Saint Julien de Civry a dépensé 33 139,27 €

Pour équilibrer, la commune de LUGNY-LES-CHAROLLES doit verser 97,30 € à la commune de SAINT-JULIEN-DE-CIVRY, pour que chacune des deux communes supporte un montant de frais de fonctionnement du RPI en 2018-19 équivalents de 33 041,97 €.

14 Voix pour

2/ Décision modificative n°1 :

Les frais de dossier de l'emprunt de 240 000 € pour le site multiservice et les abords de l'église s'élève à 240 euros.

Il convient de budgéter dans l'article 6688 (autres) la somme de 240 euros.

14 Voix pour,

3/ Avenant lot n° 1 : pose bordures :

Dans le cadre du marché public d'aménagement et de sécurisation du centre bourg, le maire explique qu'il est nécessaire de délimiter le parking du site multiservices par la pose de bordure P1.

L'entreprise THIVENT de La Chapelle Sous Dun a présenté un devis de 360 € TTC dans le cadre du lot 01 (VRD – Terrassement)

14 voix pour.

4/ Location logement au 1^{er} étage de l'ancienne cure :

Le Maire, Didier ROUX, expose au Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de la part de Monsieur BRUNEL Daniel pour louer le logement situé au 1^{er} étage de l'ancienne cure, libre depuis fin mars 2019.

Le Conseil Municipal décide de louer le logement situé au 1^{er} étage de l'ancienne cure à Monsieur BRUNEL Daniel à compter du 01/08/2019. Le montant du loyer mensuel est fixé à 330 euros à compter du 1^{er}/08/2019.

Le locataire est indépendant au niveau des charges de chauffage.

La caution est égale à un mois de loyer soit 330 euros.

14 voix pour.

Questions diverses :

1/ 1/ Etat des paiements des loyers à fin juillet 2019 :

L'état de des loyers des locataires est présenté au conseil municipal. Le maire signale qu'un locataire a soldé sa dette par un versement de 2 245 €.

2/ Point sur les travaux d'aménagement du bourg :

La DRI a terminé la réfection de la route départementale n° 20.

L'entreprise THIVENT commencera les travaux des abords de l'église le 26 août 2019.

3/ Elagage des haies :

Comme chaque année à cette période, il est rappelé aux exploitants agricoles de prendre leurs dispositions en période d'élagage des haies, afin d'éviter les désagréments et crevaisons liés à la présence d'épines sur la chaussée.

Un article sera envoyé au journal de Saône et Loire, à la renaissance et sur le site de la commune.

4/ Inscription à l'école

Les parents d'un enfant de Colombier en Brionnais ont demandé à scolariser leur fils au RPI en raison de la localisation de l'assistante maternelle de l'enfant domiciliée à Lugny. Le conseil approuve cette demande.

5/ Plan mercredi:

La fréquentation moyenne par mercredi pour 2018.2019 a été de 4 à 5 enfants par mercredi.

Le coût à l'année au niveau du personnel est présenté au conseil (garderie + bus) soit 4 000 €.

Le conseil municipal donne son accord pour reconduire le plan mercredi pour l'année scolaire 2019-2020.

6/ Organisation de l'agence postale suite au départ en retraite de l'agent titulaire :

Lors de la dernière réunion de conseil municipal, le maire a annoncé le départ en retraite de Madame Joëlle SAMPAIX au 1^{er} octobre 2019.

Le conseil municipal étudie les candidatures pour ce remplacement.

7/ DETR 2019 :

Dans le cadre de la 2^{ème} phase d'aménagement du bourg par l'installation de nouvelles toilettes sur la Place Bernard Thévenet et la pose d'un second ralentisseur, le projet sera financé par une subvention DETR d'un montant de 7 156 € représentant 20 % d'une dépense prévisionnelle de 35 781 € HT.

8/ Divers travaux à l'école et à la cantine :

Un devis de 357.60 € TTC de MLFC a été accepté pour le remplacement du carillon de l'école publique avec une alimentation électrique.

L'équipe en charge de la cantine rappelle que la moustiquaire et le vestiaire sont à poser avant la rentrée de septembre 2019.

L'équipe demande également s'il ne serait pas plus judicieux que le ménage soit fait plus régulièrement plutôt qu'à chaque période de vacances scolaires seulement.

Le conseil préfère garder la situation en l'état.

9/ Bar restaurant Le Vert Pré :

Thomas et Claudie ont informé la mairie qu'ils arrêtaient définitivement les soirées au bar à compter de fin août.

Divers :

1/ Vente d'une parcelle boisée :

Le maire donne connaissance d'un courrier de Maître Vincent CORDIER de PONT DE VEYLE invitant la commune à exercer son droit de préférence concernant la vente d'une parcelle boisée au prix de 9 366 €. Le conseil décide de ne pas donner suite.

2/ Surveillance des enfants à la cantine :

Le maire expose la problématique de la surveillance des enfants et les réclamations récurrentes des parents d'élèves depuis plusieurs années. Après s'être rapproché du maire de Lugny, il soumet une solution au conseil qui donne son accord.

3/ Abattage des peupliers :

Les peupliers sur Le Bois de Laye / Charnay sont abimés et certains autres menacent de tomber. Un devis a été présenté par Armand Brigaud, un autre sera demandé à la coopérative de Dompierre.

Prochaine Réunion de Conseil Municipal : Vendredi 13 septembre 2019 à 20h30